

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention cadre GMR Tripartite entre la MSA, le Centre Social et Culturel LES 7 LIEUX et la Commune Plateau d'Hauteville

Séance du 31 juillet 2024

Pour rappel, la Commune de Plateau d'Hauteville était signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la MSA Ain Rhône d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permettait d'obtenir un soutien au financement du Relais Petite Enfance et de l'ALSH (périscolaire, extrascolaire et accueil adolescents).

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été remplacé par, d'une part la Convention Territoriale Globale de la CAF et, d'autre part, le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) de la MSA.

La commune ayant déjà conventionné avec la CAF pour l'année 2024, elle s'est également engagée envers la MSA pour s'inscrire dans le dispositif Grandir en Milieu Rural et ainsi disposer du financement MSA sur 2024/2025.

En effet, le dispositif « Grandir en Milieu Rural » (GMR) de la MSA est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance-jeunesse dans les territoires ruraux : l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances mais également des projets sur la parentalité, le numérique et la mobilité. L

Il permet d'établir avec les associations et les collectivités locales un plan de développement pour le soutien à leurs projets. Les collectivités locales sont accompagnées dans leur réflexion, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan d'action. Deux possibilités d'accompagnement peuvent être mobilisées : le financement sur projet et/ou le financement d'une mission d'ingénierie qui permettra, par exemple, la réalisation d'un diagnostic des besoins sur une thématique.

Lors d'une rencontre entre la MSA, le CSC LES 7 LIEUX et la Commune de Plateau d'Hauteville, il a été constaté la nécessité de la création d'un document de communication regroupant l'ensemble des offres de services et de loisirs pour les enfants et jeunes proposée par les organismes institutionnels et associatifs de la commune afin de permettre aux familles mais aussi aux professionnels de l'enfance de les connaître et de s'en saisir.

D'autre part, la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale) avait demandé aux élus, lors de leur rencontre en début d'année 2024, la création d'un PEDT sur la commune. Ce Projet Educatif Territorial (PEDT) est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Sa construction nous paraissait complémentaire au recensement de toutes les activités.

Le CSC s'est porté volontaire pour porter la mission de diagnostic, d'ingénierie et de coordination de ce projet.

La signature de la convention cadre tripartite de partenariat avec la MSA et le CSC LES 7 LIEUX permettra l'obtention d'une aide financière de la MSA à hauteur de 80% du coût total du projet. Le montant total du financement proposé par la MSA sur l'année 2024/2025 au titre de la création de l'instance de Coordination s'élève à 16 879,10 €. Le montant total du financement proposé par la MSA sur l'année 2024/2025 au titre de la réalisation d'un diagnostic + PEDT s'élève à 18 211,16 €.

La commune s'engage à reverser cette aide au CSC LES 7 LIEUX.

Le montant total du reste à charge pour la Commune au titre de la création de l'Instance de Coordination et de la réalisation du diagnostic + PEDT est de 6 912,66 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de s'inscrire dans le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) afin de pouvoir bénéficier du soutien de la MSA sur l'année 2024,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer la Convention cadre GMR Tripartite entre la MSA, le Centre Social et Culturel LES 7 LIEUX et la Commune Plateau d'Hauteville et pour en exécuter les termes de ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

